

## AVIS DE MARCHÉ

### SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

**I.1) Nom et adresses :** Mairie de Dax, point(s) de contact : Madame le Maire, Rue Saint-Pierre, BP 50344, F - 40107 Dax cedex, Tél : +33 547558082, courriel : [commande.public@grand-dax.fr](mailto:commande.public@grand-dax.fr), Fax : +33 558563941

Code NUTS : FRI13

Code d'identification national : 21400088700015

**Adresse(s) internet :**

Adresse principale : <http://www.dax.fr>

Adresse du profil d'acheteur : <http://marchespublics.landespublic.org>

**I.2) Procédure conjointe**

**I.3) Communication :**

L'accès aux documents du marché est restreint. De plus amples informations peuvent être obtenues à l'adresse suivante : <http://marchespublic.landespublic.org>

**Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :** le ou les point(s) de contact susmentionné(s).

**Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées :** par voie électronique via :

[https://marchespublics.landespublic.org/?](https://marchespublics.landespublic.org/?page=entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&refConsultation=14944&orgAcronyme=b6i)

[page=entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&refConsultation=14944&orgAcronyme=b6i](https://marchespublics.landespublic.org/?page=entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&refConsultation=14944&orgAcronyme=b6i),

Communauté d'Agglomération du Grand Dax, contact : Service de la Commande Publique, 20

avenue de la Gare, CS 10075, F - 40102 Dax Cedex, courriel : [commande.public@grand-dax.fr](mailto:commande.public@grand-dax.fr),

adresse internet : <http://www.dax.fr>, adresse du profil d'acheteur :

<http://marchespublics.landespublic.org>, code NUTS : FRI13

**I.4) Type de pouvoir adjudicateur :** Autorité régionale ou locale

**I.5) Activité principale :** Services généraux des administrations publiques.

### SECTION II : OBJET

**II.1) Etendue du marché**

**II.1.1) Intitulé :** Réalisation de la destruction de la tribune Est et reconstruction d'une nouvelle tribune et ses annexes en conception-réalisation au Stade Maurice Boyau à Dax

Numéro de référence : 17DX226

**II.1.2) Code CPV principal :** 45212200

**II.1.3) Type de marché :** Travaux.

**II.1.4) Description succincte :** Le présent marché de conception-réalisation a pour objet la destruction de la tribune Est et la reconstruction d'une nouvelle tribune et ses annexes au Stade Maurice Boyau à Dax. Les travaux devront être livrés en octobre 2018.

**II.1.5) Valeur totale estimée**

**II.1.6) Information sur les lots :**

Ce marché est divisé en lots : non.

**II.2) Description**

**II.2.1) Intitulé**

**II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s) :**

45212200

71000000

**II.2.3) Lieu d'exécution :**

Code NUTS : FRI13

Lieu principal d'exécution : Stade Maurice Boyau, Boulevard des Sports, 40100 Dax

**II.2.4) Description des prestations :** Réalisation de la destruction de la tribune Est et

reconstruction d'une nouvelle tribune et ses annexes en conception-réalisation au Stade Maurice Boyau à Dax

**II.2.5) Critères d'attribution :**

Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché.

**II.2.6) Valeur estimée :**

Valeur hors TVA : 3168000 euros

**II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique :**

Début : 19 mars 2018 / Fin : 31 octobre 2018

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : non.

**II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer :**

Nombre de candidats envisagé : 3

Critères objectifs de limitation du nombre de candidats : Les critères de sélection des candidatures sont par ordre d'importance décroissant :

1/ capacités professionnelles et techniques du groupement appréciées au regard :

a) de la qualité des références architecturales présentées (examen des 3 références de l'architecte ou du groupement) 30 %

b) des qualifications et références techniques de l'équipe de conception dans la réalisation d'ouvrages similaires (ingénierie TCE et VRD, acoustique, coordination de système de sécurité incendie) ; 20 %

c) des références des entreprises de construction dans la réalisation d'ouvrages d'importance équivalente ; 30 %

2/ Capacités financières et moyens humains du groupement appréciés au regard des chiffres d'affaires annoncés et de leur adéquation avec l'importance de l'opération. 20 %

**II.2.10) Variantes :**

Des variantes seront prises en considération : non.

**II.2.11) Information sur les options :**

Options : non.

**II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques**

**II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne :**

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non.

**II.2.14) Informations complémentaires :** Description des prestations : Réalisation de :

1/destruction de l'actuelle tribune et annexes;

2/construction d'une nouvelle tribune de 2000 places, dont 500 places VIP, avec un salon en haut de gradin de 800m<sup>2</sup> utiles et avec des annexes spectateurs en RDC;

3/voie de desserte de la tribune à partir du Boulevard des Sports et traitement du parking;

4/aménagement et VRD nouvelle tribune.

**SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE**

**III.1) Conditions de participation**

**III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :**

Liste et description succincte des conditions : Conformément à l'art. 35 bis de l'ordonnance n°2015-899 du 23/7/2015, une équipe de maîtrise d'oeuvre chargée de la conception de l'ouvrage et du suivi de sa réalisation doit être identifiée. L'équipe de maîtrise doit ainsi comprendre au moins un architecte inscrit à l'ordre des architectes ou agréé en architecture conformément à la loi n°77-2 du 3/1/1977 et du décret n°78-67 du 16/1/1978 modifiés.

Les architectes non établis en France devront répondre aux exigences de la loi no 77-2 du 3/1/1977 sur l'architecture en vue du permis de construire. La preuve doit être fournie par le candidat.

D'autres pièces de candidatures sont à produire mais sont listées dans la rubrique « informations

complémentaires » en raison du nombre limité de caractères pouvant être saisis dans cette rubrique.

### **III.1.2) Capacité économique et financière :**

Liste et description succincte des critères de sélection : - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les 3 derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début de l'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles ;

- Déclaration appropriée de la banque, ou le cas échéant, preuve d'une assurance des risques professionnels pertinents.

### **III.1.3) Capacité technique et professionnelle :**

Liste et description succincte des critères de sélection : 1/1 note justifiant des compétences du groupement en:architecture;ingénierie Tous Corps d'Etat (TCE) du bâtiment (structure-thermique-fluides-optimisation énergétique-courants forts et faibles-éclairage-vrd);coordination du système de sécurité incendie;travaux de construction de bâtiment TCE et travaux de construction de tribunes à structures modulaires;

2/1 plaquette illustrée non reliée (format A4) décrivant les réalisations de l'architecte au cours des 5 dernières années;

3/3 références significatives présentées conformément à l'annexe PWP à télécharger sur le profil d'acheteur ou à demander par email jusqu'à la date limite de réception des candidatures;

4/Pour les entreprises de construction de bâtiment et de construction de tribune à structures modulaires,1 liste de références significatives des 5 dernières années en construction de bâtiments d'importance équivalente,si possible en procédure de conception-réalisation,en précisant montants travaux et délais de réalisation

### **III.1.5) Informations sur les marchés réservés**

### **III.2) Conditions liées au marché**

#### **III.2.1) Information relative à la profession**

#### **III.2.2) Conditions particulières d'exécution :**

La Ville de Dax est engagée dans une politique volontariste d'insertion des personnes par l'activité économique. Le présent marché comprendra ainsi un nombre d'heures d'insertion minimum de 2 698 heures. Le respect de cette clause est une condition de la conformité de l'offre. Pour plus de renseignements, il est possible de contacter Madame Elodie Lasserre au +33 5 47 55 80 82.

#### **III.2.3) Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché**

#### **III.2.4) Marché éligible au MPS**

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : non.

## **SECTION IV : PROCEDURE**

### **IV.1) Description**

#### **IV.1.1) Type de procédure :** Restreinte

#### **IV.1.3) Information sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique**

#### **IV.1.4) Informations sur la réduction du nombre de solutions ou d'offres durant la négociation ou le dialogue**

#### **IV.1.6) Enchère électronique**

#### **IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP) :**

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics : non.

### **IV.2) Renseignements d'ordre administratif**

#### **IV.2.1) Publication antérieure relative à la présente procédure**

#### **IV.2.2) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation :** 05/01/2018 à 12 h 00

#### **IV.2.3) Date d'envoi estimée des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés**

#### **IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :**

Français.

#### **IV.2.6) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :**

Durée en mois : 3 (à compter de la date limite de réception des offres).

#### **IV.2.7) Modalités d'ouverture des offres**

### **SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

#### **VI.1) Renouvellement :**

Il ne s'agit pas d'un marché renouvelable

#### **VI.2) Informations sur les échanges électroniques**

#### **VI.3) Informations complémentaires :**

Marché de conception-réalisation (art.33 de l'ordonnance n°2015-899 du 23/7/15 et 91 du décret n°2016-360 du 25/3/16) passé selon la procédure adaptée (art.27 du décret précité), restreinte. Le présent avis de publicité concerne la première phase de la procédure consistant à sélectionner 3 candidatures.

Les candidatures devront être transmises soit par voie électronique sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics, soit sur support papier (avec mention sur le pli du numéro du marché et « NE PAS OUVRIR »), à l'adresse de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax indiquée dans le présent avis, par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de leur réception et d'en garantir leur confidentialité.

Forme juridique du groupement titulaire du marché : groupement conjoint avec mandataire solidaire ou groupement solidaire. Le groupement devra être constitué a minima d'un architecte, de bureaux d'études techniques et d'une entreprise générale de construction ou d'un groupement d'entreprises de construction. Le mandataire du groupement est nécessairement l'entreprise générale de construction dans la mesure où il est solidaire des autres membres du groupement. Le pouvoir adjudicateur ne permet pas aux candidats de présenter pour le marché, plusieurs offres, en agissant en qualité de membres de plusieurs groupements. La clause d'exclusivité s'applique à tous les membres du groupement. A défaut, chaque candidat serait éliminé.

En application de l'article 45-IV du décret précité et sauf exception prévue à cet article, la composition du groupement ne peut être modifiée entre la date de remise des candidatures et la date de signature du marché.

La phase étude comprend les phases de conception-réalisation dénommées avant-projet sommaire (remis avec l'offre), avant-projet définitif, constitution de l'ensemble des dossiers de demande d'autorisations administratives (permis de construire, dossier de procédure au cas par cas et, si nécessaire, étude d'impact (art. L 122-1 du code de l'environnement) et étude Loi sur l'eau, dossier de demande d'homologation du complexe sportif), études de projet et d'exécution.

Chaque concurrent ayant remis des prestations conformes au règlement de la consultation (RC) recevra une prime de 14 700 euro(s) HT. Une réduction totale ou partielle du montant de la prime est susceptible d'être appliquée aux candidats dont l'offre serait incomplète ou non conforme au RC. La rémunération du titulaire tiendra compte de la prime versée.

Au titre des pièces à remettre avec la candidature, en complément de celles indiquées au point III.1.1, les candidats fourniront : une lettre de candidature ou DC1 avec habilitation du mandataire par ses co-traitants ; Pour l'architecte : justificatif des diplômes et de l'inscription à l'ordre des architectes pour les architectes français ; Pour chaque membre du groupement : le formulaire DC2 dûment complété. Ou tout autre document rédigé sur papier libre reprenant intégralement les éléments figurant dans les formulaires DC1 et DC2.

Par ailleurs, les pièces visées à l'article III.1 du présent avis de publicité doivent être accompagnées du cadre de candidature complété à télécharger sur le profil d'acheteur ou à demander par email.

La Ville de Dax accepte que le candidat présente sa candidature sous la forme d'un document unique de marché européen (DUME) conformément à l'article 49 du décret précité ; le DUME électronique n'est toutefois pas accepté.

Le nombre de caractères pouvant être saisi sur cet avis de publicité étant limité, un complément au présent avis comprenant des informations supplémentaires, ainsi que les formulaires DC1-DC2, un cadre de réponse et une annexe PWP sont à télécharger sur le site Internet de dématérialisation des marchés publics de la Ville ou à demander par email jusqu'à la date limite de remise des offres.

**VI.4) Procédures de recours**

**VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :**

Tribunal Administratif de Pau, 50 cours Lyautey, F - 64010 Pau Cedex, Tél : +33 559849440,

Fax : +33 559024993, adresse internet : <http://pau.tribunal-administratif.fr>

**VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation :**

Comité consultatif interrégional de règlement amiable des litiges relatifs aux marchés publics, Préfecture de Région Nouvelle Aquitaine, Esplanade du Général de Gaulle, F - 33077 Bordeaux Cedex, Tél : +33 556906060, Fax : +33 556906067

**VI.4.3) Introduction de recours**

**VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :**

Tribunal administratif de Pau, 50 cours Lyautey, F - 64010 Pau Cedex, Tél : +33 559849440,

Fax : +33 559024993

**VI.5) Date d'envoi du présent avis : 04 décembre 2017**